



AVIS PUBLIC

AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE MONTCALM

DÉPÔT DU RÔLE GÉNÉRAL DE PERCEPTION

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par le soussigné, Michael Doyle, directeur général / greffier-trésorier de la municipalité/ville de Montcalm:

QUE conformément à l'article *1007 du Code municipal du Québec ou 503 de la Loi sur les cités et villes*, le rôle général de perception pour l'année 2026 est maintenant complété et déposé à mon bureau, situé au 10, rue de l'Hôtel-de-Ville, Montcalm (QC) J0T 2V0;

QU'il sera procédé à l'envoi des comptes de taxes aux contribuables dans le délai imparti, conformément aux dispositions du *Code municipal du Québec* et de la *Loi sur la fiscalité municipale*;

QUE toute personne intéressée peut prendre connaissance du rôle général de perception au bureau de la municipalité, situé à l'adresse mentionnée ci-haut, selon les modalités suivantes :

Du lundi au jeudi de 8h à 12h30 et 13h à 16h et le vendredi de 8h à 13h

Avis donné à Montcalm, ce 11^e jour du mois de février de 2026.



Michael Doyle

Directeur général et Secrétaire-trésorier